



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'aménagement de la Zone d'Activités (ZA) dite « en Champagne »,  
sur le territoire de la commune de Neuville-sur-Saône

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2024, une enquête publique unique est organisée du 6 janvier 2025 à 8h au 10 février 2025 à 17h sur la demande d'autorisation environnementale et la demande d'un permis d'aménager, présentées par la Société Equipement du Rhône et de Lyon (SERL), dans les formes déterminées par le code de l'environnement et le code de l'urbanisme, en vue de réaliser l'aménagement de la ZA « en Champagne » sur la commune de Neuville-sur-Saône, sur un secteur d'environ 15ha à vocation artisanale et industrielle.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique constitué de la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau embarquant une demande de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés, du dossier de demande de permis d'aménager, accompagnées notamment de l'étude d'impact commune aux deux procédures, des avis de l'autorité environnementale et du Conseil National de Protection de la Nature, et des mémoires en réponse à ces avis, est consultable :

- en mairie de Neuville-sur-Saône, siège de l'enquête, en version papier ainsi que sur un poste informatique,
- en mairie de Genay en version papier
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5803>.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Mme Marjorie Dumont, cheffe de projet, à l'adresse suivante : [m.dumont@groupe-serl.fr](mailto:m.dumont@groupe-serl.fr), joignable au n° 06 60 50 05 13.

Mme Claire MORAND ingénieure, désignée en qualité de commissaire-enquêtrice, se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales en mairies de Neuville-sur-Saône et Genay aux dates et heures suivantes :

Neuville-sur-Saône	le mardi 7 janvier 2025	De 16h à 18h
Genay	le samedi 18 janvier 2025	De 9h30 à 11h30 dans la salle des cérémonies
Neuville-sur-Saône	le vendredi 31 janvier 2025	De 11h à 13h

En cas d'empêchement, elle sera remplacée par Mme Françoise CHARDIGNY, ingénieure écologue, désignée en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête unique sur support papier, ouvert à cet effet en mairies de Neuville-sur-Saône, et Genay,
- sur le registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5803>
- par courrier postal adressé à la mairie de Neuville-sur-Saône, à l'attention de la commissaire-enquêtrice,
- par courriel sur l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5803@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5803@registre-dematerialise.fr)

Les observations écrites reçues par la commissaire- enquêtrice pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sont mis à la disposition du public à la direction départementale des territoires -service eau nature et risques - guichet unique au 165 rue Garibaldi 69003 Lyon, adresse postale : CS33862 69401 Lyon cedex 03, en mairies de Neuville-sur-Saône et Genay, et sur le site internet des services de l'État dans le Rhône – [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont :

- la délivrance du permis d'aménager par le maire de Neuville-sur-Saône ou un refus
- l'autorisation environnementale assortie de prescriptions par la préfète du Rhône ou un refus.